



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue par visioconférence (ZOOM), lundi le 3 mai 2021 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Est absente à cette séance :

Siège #3 - Renée Rodrigue

Siège #2 - vacant

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-05-100

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

06 - LÉGISLATION

06.01 - Adoption du règlement no 428-21 - portant sur les avis publics

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

07.01 - Résolution - Dépôt et acceptation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020

07.02 - Présentation du rapport annuel de la mairesse

07.03 - Dépôt des états financiers du 1er janvier au 31 mars 2021

07.04 - Résolution acceptation projet Bridage Covid-19 pour l'Office d'habitation

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

08.01 - Résolution acceptation offre de service Éqip Solution Génie

pour la surveillance du ponceau du 14e Rang Ouest

09 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

09.01 - Résolution acceptation offre de services application Survi-Mobile

09.02 - Résolution appui au projet de création d'un service d'écoute téléphonique national

09.03 - Résolution pour l'autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

10 - VARIA

10.01 - Point information aux citoyens - Camp de jour

10.02 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services de Gestizone pour la caractérisation écologique - Projet assainissement des eaux usées secteur Morisset-Station

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 3 mai 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-05-101

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 12 et du 26 avril 2021 soient adoptés.

ADOPTÉE

2021-05-102

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er avril 2021 et le 30 avril 2021 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés pour un total de déboursés de quatre-vingt-mille sept cent quarante-neuf dollars et cinquante-quatre (80 749,54 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 3 mai 2021.

06 - LÉGISLATION

2021-05-103

06.01 - Adoption du règlement no 428-21 - portant sur les avis publics

CONSIDÉRANT QU'une Municipalité peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE l'article 55 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, 2017, chapitre 13;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Benjamin désire déterminer les modalités d'affichage de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Joey Veilleux;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 428-21 portant sur les avis publics soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2021-05-104

07.01 - Résolution - Dépôt et acceptation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Arguin, vérificateur comptable de la firme Blanchette Vachon et Associés a déposé son rapport ainsi que les états financiers consolidés de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE M. Arguin a rencontré le conseil municipal en comité de travail pour donner des explications sur les états financiers 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le dépôt des états financiers consolidés et qu'ils soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

- 2021-05-105** **07.02 - Présentation du rapport annuel de la mairesse**
07.03 - Dépôt des états financiers du 1er janvier au 31 mars 2021
- 2021-05-106** **07.04 - Résolution acceptation projet Bridage Covid-19 pour l'Office d'habitation**

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'Habitation a développé un projet Brigade Covid-19 pour donner du soutien aux locataires;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la brigade est de donner du support, de l'aide, de faire des interventions, faire de la sensibilisation aux consignes Covid, de l'animation, donner des présents, faire des suivis appels téléphoniques, et etc.

CONSIDÉRANT QUE ce service est en oeuvre depuis déjà quelques mois et les locataires du HLM apprécient ce service;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour ce service sera d'environ 192 \$ pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le projet de Brigade Covid et s'engage à assumer la part des frais reliés à l'OH de Saint-Benjamin.

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

- 2021-05-107** **08.01 - Résolution acceptation offre de service Éqip Solution Génie pour la surveillance du ponceau du 14e Rang Ouest**

CONSIDÉRANT QUE le ponceau du 14e Rang Ouest n'a pas été réparé de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau doit être surveillé par une firme d'ingénierie pour assurer à la Municipalité que l'infrastructure est sécuritaire pour les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Éqip Solutions Génie a déposé une offre de services au coût de +/- 9 000 \$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services d'Éqip Solution Génie pour la surveillance du ponceau du 14e Rang Ouest au coût de +/- 9 000 \$ avant les taxes, et ce, jusqu'à la reconstruction du ponceau prévue à l'été 2021.

ADOPTÉE

09 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2021-05-108

09.01 - Résolution acceptation offre de services application Survi-Mobile

CONSIDÉRANT QUE le service incendie désire renouveler l'application Survi-Mobile qui aide à la gestion du personnel lors des différentes interventions;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vient à échéance le 12 juillet 2021 et que le renouvellement sera pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services, et ce, au coût mensuel de 148.32 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de Survi-Mobile au coût de 148.32 \$ par mois et que l'entente est renouvelée pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE

2021-05-109

09.02 - Résolution appui au projet de création d'un service d'écoute téléphonique national

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a adopté une motion visant l'adoption d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise;

CONSIDÉRANT QUE la demande en services de prévention du suicide a augmenté de 200 % pendant la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE pour utiliser les services existants d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide, il faut composer des numéros à 10 chiffres difficiles à mémoriser, chercher dans des répertoires ou être mis en attente;

CONSIDÉRANT QUE les États-Unis auront un service d'écoute téléphonique national accessible par le numéro 988 en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin reconnaît l'importance de faire tomber les obstacles critiques dressés devant les personnes en situation de crise qui cherchent de l'aide;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Maxime Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin appui la création du service d'écoute téléphonique national 988;

QUE ledit conseil municipal demande à la directrice générale de transmettre une copie de cette résolution au député fédéral, au député provincial, au ministre de la Santé du gouvernement fédéral.

2021-05-110

09.03 - Résolution pour l'autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;

- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

10 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

10.01 - Point information aux citoyens - Camp de jour

Mentionner aux citoyens que malheureusement la municipalité ne pourra offrir le service de terrain de jeux pour l'année 2021 pour manque de moniteurs.

2021-05-111

10.02 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services de Gestizone pour la caractérisation écologique - Projet assainissement des eaux usées secteur Morisset-Station

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement pour le projet d'assainissement des eaux usées à Morisset-Station;

CONSIDÉRANT QU'une caractérisation écologique sur les 3 sites potentiels doit être faite et jointe à la demande de certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à la firme Gestizone et Englobe;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Gestizone est la moins élevée, et ce, au coût de 1 885 \$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de Gestizone au coût de 1 885 \$ avant les taxes pour la caractérisation écologique dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées de Morisset-Station.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2021-05-112

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse